

Préambule

L'association **FAMILLES RURALES DU RIDELLOIS** gère des **activités culturelles, sportives et artistiques**. L'association se compose de bénévoles du conseil d'administration, de salariés, d'adhérents, de référents d'activités ainsi que de bénévoles animateurs.

Ce **règlement intérieur** définit les modalités de fonctionnement et d'inscription aux activités culturelles et sportives proposées par l'association.

Ce règlement intérieur est porté à la connaissance des adhérents ou des représentants légaux qui s'engagent, au moment de l'inscription, à en respecter les termes.

Les activités culturelles et sportives

1. Déroulement

Les activités débutent à partir du **14 septembre 2026, jusqu'au 19 juin 2027**, et se déroulent en période scolaire (pas d'activités pendant les petites vacances, sauf pour l'activité de Marches et découvertes).

2. Dispositions pour les activités enfants

Il est demandé aux parents d'accompagner impérativement leur(s) enfant(s) jusqu'à l'intervenant, et de venir le(s) récupérer en respectant les horaires. En dehors de ces horaires, l'association ne pourra être tenue comme responsable de l'enfant.

Si ce n'est pas le parent qui vient chercher son enfant à la fin de l'activité, le signaler au référent ou à l'intervenant en début d'activité. Si un enfant n'est pas récupéré à la fin de la séance, et qu'il est impossible de contacter les parents, la gendarmerie sera contactée pour le récupérer.

MODERN STREET JAZZ et ZUMBA KIDS : Pour le bon déroulement des séances, il est préférable que les parents ne soient pas présents (ne pas arriver trop tôt pour récupérer son enfant).

MULTI ACTIVITES ENFANTS : Pour des raisons de sécurité et bien-être lié à l'âge des enfants, il est demandé aux parents de se relayer pour assurer une présence d'un parent (maximum) à chaque séance en soutien à l'animatrice.

La présence d'un seul parent est nécessaire afin que les enfants restent attentifs lors de la séance.

3. Présentation des activités

Les horaires et lieux peuvent être modifiés en fonction des disponibilités des salles et des intervenants.

Activité	Jour	Horaires	Lieu	Tarifs	
DANSE COUNTRY Avec Cactus country	Lundi	19h-20h (niveau 1) 20h-21h (niveau 2)	Salle Claudel de Cheillé	1 séance : 130€	2 séances : 170€
HATHA YOGA Avec Amélie	Mardi	9h30-11h	Dojo Azay-le-Rideau	150 €	
	Mercredi	18h30-20h	Gymnase d'Azay-le-Rideau + accueil de loisirs Mermoz	150 €	
	Samedi	10h-11h	Accueil de loisirs Mermoz Azay-le-Rideau	150€	
MARCHE ET DECOUVERTES	Mardi Jeudi	13h30	Aire de covoiturage Azay-le-Rideau	5€	
MODERN STREET JAZZ Avec Maïlys	Jeudi	17h-17h 45 : 6-9 ans 17h50-18h50 : 10-13 ans	Salle polyvalente de Vallères	130€	
MUTI ACTIVITES Avec Sandrine	Samedi	9h15-10h15	Dojo Azay-le-Rideau	160€	
PILATES Avec Muriel	Lundi	18h35 - 19h35 (Niveau confirmé) 19h40-20h30 (Niveau débutant)	Gymnase Azay-le-Rideau	130€	
PILATES Avec Lucas	Mardi	18h - 19h	Salle Claudel Cheillé	130€	
QI GONG Avec Denis	Jeudi	9h30-10h45	Accueil de loisirs Mermoz à Azay-le-Rideau	150€	
STRETCHING Avec Lucas	Mardi	19h - 20h	Salle Claudel Cheillé	150€	
TAIJI QUAN Avec Denis	Jeudi	19h-20h15	Salle Claudel Cheillé	150€	
ZUMBA KIDS Avec Sandrine	Lundi	17h 15- 18h 15	Gymnase Azay le Rideau	160€	
DESSIN PEINTURE Avec Edith	Mardi	A partir de 13-14 ans : 14h30-16h30 17h30-19h30	Accueil de loisirs Mermoz Azay-le-Rideau	Cette activité est en partenariat, pour toutes inscriptions et règlements : 06 64 31 64 43	
ECRITURE CREATIVE Avec Corinne	1 Samedi par mois	10h -12h	Accueil de loisirs Mermoz Azay-le-Rideau	Cette activité est en partenariat, pour toutes inscriptions et règlements : 06.86.00.85.89	

Inscription aux activités culturelles et sportives

1. Modalités d'inscription

Pour valider l'inscription, les documents suivants sont à fournir obligatoirement :

☐ La fiche individuelle d'inscription (rappel : une fiche par activité et par personne).

Au préalable de la demande d'inscription, le participant doit remplir un **questionnaire de santé**

Si les réponses au questionnaire sont toutes négatives, le représentant légal du mineur ou le participant majeur devra remplir et signer l'**attestation** disponible au verso de la fiche d'inscription.

Si une ou plusieurs réponses sont positives, un **certificat médical** datant de moins de 6 mois doit être transmis, attestant de l'absence de contre-indication à la pratique.

Les documents sont téléchargeables sur le site internet de l'association :
<https://www.famillesrurales.org/ridellois/11/inscription>

☐ le paiement complet de l'activité plus l'adhésion familiale de 30€ (1 par famille).

**Tout dossier doit être complet.
Dès réception, il sera considéré comme une inscription définitive.**

Les documents sont téléchargeables sur le site internet de l'association :

<https://www.famillesrurales.org/ridellois/11/inscription>

Les inscriptions se font :

- auprès du référent ou de l'intervenant de l'activité et à l'accueil de loisirs Mermoz 52 avenue de la Gare, 37190 Azay le Rideau.

2. Séance d'essai

Une séance d'essai est possible pour chaque activité selon la capacité d'accueil (sauf pour les activités « dessin peinture », et « écriture créative »). Pour les activités sportives, la **signature d'une décharge est nécessaire** pour essayer.

Après la séance d'essai, le dossier doit être complet pour participer à l'activité.

Paiement des activités et adhésion

1. Tarif des activités

Le tarif des activités est valable pour une saison entière (de septembre à juin).

Le règlement doit être fait à l'inscription en intégralité par la remise d'1, 2 ou 3 chèques(s), à l'ordre de **FAMILLES RURALES DU RIDELLOIS**. Des facilités de paiement sont proposées par chèque (le détail est au verso des fiches d'inscription). En cas d'étalement du règlement par chèques en plusieurs chèques, ils seront encaissés par trimestre (1 en novembre-décembre, 1 en février et 1 en avril). Le paiement peut également s'effectuer en espèces ou en chèques vacances ANCV.

Pour une personne qui arrive en cours d'année, le règlement du trimestre entier est dû : par exemple pour une arrivée en décembre l'année entière est due, pour une arrivée en février, deux trimestres sont dus, pour une arrivée à partir du mois d'avril un seul trimestre est dû.

2. Adhésion

Pour accéder aux différentes activités proposées dans le cadre de l'association, il est nécessaire de s'inscrire et de s'acquitter de l'adhésion familiale. Le tarif de l'adhésion est de **30 € pour la saison scolaire 2026-2027**, elle est valable du **01.09.26 au 31.08.27 et pour la famille (parents et enfants)**. Ainsi plusieurs membres d'une même famille pourront participer aux activités Familles Rurales avec une seule adhésion, qui n'est pas remboursable en cas d'arrêt de l'activité.

L'adhésion familiale de 30€ est valable dans toutes les associations Familles Rurales de France.

3. Remboursement

En cas d'absence du participant à une ou plusieurs séances, aucun remboursement ne sera effectué. Seul un cas de force majeure tel que l'incapacité médicale (sur présentation d'un certificat médical, dans les 15 jours après le premier jour d'arrêt), mutation et déménagement, pourront faire l'objet d'un remboursement. Le remboursement des trimestres dus sera effectué par chèque.

Le remboursement sur certificat médical ou attestation déménagement/mutation ne s'envisagera que sur les trimestres qui n'ont pas encore commencés. Tout trimestre débuté est dû. Si le certificat médical vaut pour moins d'un trimestre, il n'y aura pas de remboursement.

Pour une absence ou si vous avez des questions, vous pouvez les poser directement à l'association au 07 82 73 80 16 - activites.ridellois@famillesrurales37.org

Hygiène - Tenue - Matériels

Il faut avoir une tenue adaptée à l'activité, sinon l'intervenant se réserve le droit d'exclure la personne (chaussures propres pour activités en salle). Pour les activités qui se déroulent au dojo (motricité enfant et yoga), il est interdit de porter des vêtements à fermeture éclair ou à boucles métalliques afin de ne pas abîmer les tapis.

Durant les activités, les participants doivent être respectueux du matériel et des locaux.

Pour les activités de danse, de pilâtes, de stretching et de yoga, prévoir une tenue de sport.

Pour le MODERN STREET JAZZ, **une tenue adaptée et des chaussons de danse noirs sont nécessaires.**

Il est demandé aux participants d'aider au rangement et installation du matériel nécessaire à la séance.

Droit à l'image

L'adhérent accepte que des photos soient prises au cours des activités. L'association s'engage à n'utiliser ces photos qu'à des fins de communication associative. En cas de refus, l'adhérent devra le signaler par écrit sur la fiche d'inscription.

Communication

En cas d'absence d'un intervenant, dans la mesure du possible, un affichage sera fait sur le lieu de l'activité et/ou vous serez tenus informés par mail ou téléphone.

Si vous avez des questions, vous pouvez les poser à l'intervenant, aux bénévoles référents ou contacter directement l'association au 07 82 73 80 16 - activites.ridellois@famillesrurales37.org.

Il est interdit de filmer ou photographier les cours, sauf accord de l'intervenant.

Respect du collectif

Il est demandé à chacun d'entretenir des relations respectueuses et cordiales avec les intervenants, les bénévoles et les autres participants.

En cas de manquement caractérisé aux règles de la bienséance, d'inobservation du présent règlement ou tout acte lié à du harcèlement, les sanctions prévues sont les suivantes :

- Avertissement par lettre (adressée aux parents dans le cas d'un adhérent mineur),
- Renvoi temporaire,
- Radiation prononcée par le conseil d'administration de l'association.

La sanction est appréciée en fonction de la gravité et/ou de la répétition des faits.

Responsabilités et sécurité

L'association FAMILLES RURALES est assurée pour les dégâts ou blessures de ses adhérents et intervenants pendant la pratique d'une activité. Cela n'exclut pas une **assurance responsabilité civile personnelle** (la plupart du temps incluse dans le contrat d'habitation).

Pour toutes les activités, les intervenants salariés par l'Association, les prestataires, ou les bénévoles pourront prendre toutes décisions utiles en cas d'urgence médicale. Ils prendront contact avec les secours, et préviendront les responsables de l'enfant.

Pour des raisons de bon déroulement, la séance est annulée s'il n'y a qu'un seul participant.

En cas d'effectif insuffisant, l'association se réserve le droit de modifier l'organisation des groupes, de modifier les horaires, de supprimer une activité (avec remboursement au prorata). Les activités peuvent être arrêtées dans une situation d'urgence exceptionnelle (pandémie, arrêt d'un intervenant...).

La possibilité d'intégrer une activité en cours d'année dépend de l'accord des intervenants selon les effectifs et la progression de l'activité. Une séance d'essai sera possible sous condition de remplir une décharge de responsabilité et d'y joindre une attestation d'assurance (responsabilité civile).

Toute personne étrangère à l'activité ne sera pas autorisée à rester dans la salle.

Seuls les intervenants sont autorisés à utiliser leur téléphone portable pour les cas d'urgence. Durant l'activité, les participants doivent les laisser dans leur sac en mode avion.